

La refonte des statuts est un service considérable que cette législature rend au pays, et nous apprenons avec beaucoup de satisfaction que ce travail est maintenant très avancé; le rapport qui sera soumis à cette Chambre sera reçu avec beaucoup de plaisir, et nous espérons qu'il sera bientôt terminé.

M. l'Orateur, nous apprenons aussi avec plaisir que les quelques difficultés administratives qui avaient pu surgir entre le gouvernement central et l'une des provinces sont maintenant en voie de règlement avantageux. Il y a un côté de l'esprit public des hommes d'Etat anglais que j'ai toujours admiré, c'est celui de trouver une solution à toutes les difficultés, de régler tous les différends politiques au moyen de la diplomatie. Il y a un adage qu'à chaque mal il y a un remède. Je crois que cet adage est vrai aussi bien en politique qu'ailleurs, et je vois avec plaisir que nos hommes d'Etat canadiens suivent le noble exemple des diplomates anglais; il est très important que nos gouvernants prennent dès le début cette manière de régler les difficultés qui peuvent intervenir soit entre les provinces, soit entre le pouvoir central et les provinces.

Voilà, M. l'Orateur, en peu de mots, les quelques sujets importants qui sont soumis à notre considération, et sur lesquels Son Excellence le gouverneur général appelle notre attention.

L'appel qui nous est fait s'adresse indistinctement à tous les membres de cette Chambre, à quelque parti qu'ils appartiennent. Nous venons de différents points de cette grande Confédération. Nous représentons des intérêts différents; des comtés, des provinces dont les ressources et les besoins varient; mais il y a, ce me semble, un terrain commun sur lequel nous pouvons tous nous rencontrer; ce terrain, c'est l'intérêt général de cette Confédération.

Nous, surtout, M. l'Orateur, députés de la province de Québec, nous occupons une position toute spéciale et toute particulière dans cette Chambre et dans le pays. Nous sommes la minorité; nous avons des intérêts qui diffèrent des vôtres; nous avons une langue à nous; nous avons une religion différente de la vôtre. Nous avons des institutions, des usages, des coutumes qui diffèrent des vôtres; mais, je crois que vous pouvez nous rendre le témoignage que nous sommes, jusqu'à présent, entrés résolument, loyalement et généreusement dans l'idée qui a présidé à l'organisation de la nouvelle constitution politique qui nous régit. De fait, dès notre jeunesse, dès notre enfance, nous avons appris de nos hommes politiques à nous pénétrer de cette idée. Nous avons appris à protéger et défendre nos propres droits; mais nous avons aussi appris à respecter ceux des autres. Je n'ai pas besoin de vous mentionner de noms, mais il y a un homme dont le souvenir est encore tout vivant dans cette Chambre, c'est celui de sir George Étienne Cartier. Celui-là, pour tout au monde, n'eût jamais abandonné une parcelle de l'héritage que lui avaient légué ses prédécesseurs; mais, M. l'Orateur, vous pouvez en même temps lui rendre ce témoignage, que jamais, non jamais! il n'est resté en arrière lorsqu'il s'est agi de défendre, de protéger ou de respecter les droits de ceux qui n'étaient pas ses concitoyens.

Cette Chambre et le pays viennent de lui rendre un beau témoignage en décrétant que sa statue sera élevée en face même de cette enceinte. Eh bien! M. l'Orateur, nous, députés de la province de Québec, nous n'avons pas d'autre ambition que de suivre ce modèle; que de suivre les exemples qui nous ont été donnés par cet homme, exemples qui sont si bien suivis par ceux qui le représentent aujourd'hui à la tête des institutions politiques de notre pays.

Nous entrons dans ces vues, et nous sommes ici, dans cette enceinte, avec le désir sincère de coopérer loyalement, de travailler franchement au développement matériel, moral et intellectuel de ce grand et beau pays.

M. l'Orateur, je vous remercie de la bienveillance avec laquelle vous m'avez accueilli. Je remercie aussi cette honorable Chambre de l'attention qu'elle m'a prêtée, bien que

j'aie parlé une langue qui n'est pas comprise d'un grand nombre des députés de cette Chambre.

Avant de m'asseoir, je demande humblement la permission de seconder la proposition mise devant cette Chambre par l'honorable député de Glengarry (M. Mcmaster).

M. BLAKE: M. l'Orateur, bien que l'honorable député de Glengarry (M. Macmaster) ait terminé son discours à la Chambre sans offrir l'excuse traditionnelle, je ne suivrai pas son exemple jusqu'à omettre de lui décerner le compliment traditionnel, et je vous dirai qu'autant que j'ai pu en juger, il n'a pas simplement eu, dans cette circonstance, ce qu'il paraissait croire essentiel à un homme de sa profession —un bref—mais qu'il y a circonscrit ses remarques avec une exactitude de pensée et d'attention très louable, et il me semble qu'il a fait un compliment peu flatteur à ceux qui lui ont fait l'honneur de le charger du soin de proposer l'adoption de l'adresse lorsqu'il a déclaré qu'il manquait de cette préparation essentielle à un discours d'avocat.

Mon honorable ami, s'il me permet de l'appeler ainsi, qui a appuyé l'auteur de la motion, a commencé ses remarques en se plaignant de la tâche qui lui incombait, à lui jeune député, et il a dit, si-je compris, que pour cette raison l'on devrait choisir des membres plus anciens, qui eussent une plus grande expérience dans ces choses, qui avaient eu plus à faire avec ces dernières, et qui en étaient plus responsables, pour expliquer d'une manière plus complète et avec plus d'autorité qu'il ne pouvait espérer de le faire, les sujets soumis à la discussion. Mais après avoir présenté cette excuse, que l'honorable député de Glengarry a dédaigné de faire, l'honorable monsieur a discuté ces questions d'une manière qui indiquait, je crois, qu'il était pleinement à la hauteur de la tâche qui lui avait été dévolue. Il y a eu, il est vrai, sur un point du moins, une légère différence dans les déclarations des honorables messieurs, mais je puis dire, M. l'Orateur, qu'en somme ils s'en sont tous deux passablement tenus au texte du document auquel on leur avait demandé de donner leur approbation, et auquel ils sollicitaient l'assentiment de cette Chambre.

Ce document est long, mais, bien qu'il soit long, il est peut-être aussi remarquable par ce qu'il passe sous silence que par ce qu'il renferme.

J'approuve entièrement le paragraphe et les expressions que renferme le paragraphe qui a trait au noble personnage choisi récemment pour nous présider.

Il est heureux que, depuis plusieurs années, nous ayons eu comme vice-rois du Canada une succession d'hommes distingués, et il est également heureux, je crois, qu'ils aient été des hommes qui, s'étant déjà montrés qualifiés pour cette position, par le rang qu'ils avaient pris dans les affaires publiques de la mère-patrie, étaient encore au printemps de la vie et dans la force de l'âge, parfaitement à la hauteur de l'accomplissement énergique et actif de ces fonctions qui incombent même à un gouverneur constitutionnel dans ce pays, et de qui nous pouvons attendre franchement qu'ils viennent ici dans le but de fortifier et d'accroître leur crédit et leur réputation, de se montrer dignes d'occuper des positions encore plus élevées dans ce service public auquel ils se sont dévoués; et, par conséquent, ils ont toutes les raisons de remplir pleinement, comme l'ont fait ceux du passé, leurs devoirs vis-à-vis du pays.

Comme je l'ai déjà fait remarquer ici, nous n'attendons pas de ceux qui viennent nous gouverner indistinctement des louanges et des éloges, mais nous avons droit d'attendre, et je suis heureux de dire que nous recevons des marques d'un attachement constant à ce pays de la part de ceux qui ont passé cinq ou six ans au milieu de nous, et une preuve publique de cet attachement constant à notre pays et de l'intérêt qu'ils lui portent, ce qui, comme l'ont fait remarquer les honorables députés, doit certainement nous être d'un grand avantage dans le pays dont nous attendons tant